



PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU samedi 11 octobre 2025
A 9h30 - SALLE DU CONSEIL

Date de convocation	04/10/2025
Liste des présents	Gilles RUAT – Annie CARLET – André RICHARD – Andrée LIONNET – Catherine BARBALAT – Carole PELET – Christian ROYER – Pascal MARTIN
Liste des absents avec procurations	Serge COHADE a donné procuration à Annie CARLET Robert PAYS a donné procuration à Andrée LIONNET
Liste des absents	Mme VIGOUROUX Edwige (excusée), M VIALLET David (excusé) M. JOUVE Mathieu
Président de séance	Gilles RUAT
Secrétaire de séance	Andrée LIONNET
Approbation du PV du dernier conseil municipal : le PV a été validé à l'unanimité	

Délibération n°2025/79 : Annule et remplace la délibération n°2025/71 : tarifs repas cantine et participation communale

Délibération n°2025/80 : Révision des tarifs des services municipaux 2025

- Cantine: rajout tarif adulte (personnel communal autre, enseignants) : 10 €
- Espace ST ROMAIN et ses équipements : Halle couverte- tables – chaises plus espace buvette HALLE: 150 € pour les habitants de SIAUGUES ou résidence secondaire
250 € pour les habitants extérieurs à la commune ou associations extérieures.

GITE : Possibilité de location privative des chambres

Chambre rose (4 couchages) 60€

Chambre jaune (15€x3) 45€

Chambre bleue 15 € par lit

Plus taxe de séjour

adoptées à l'unanimité

Délibération n°2025/81 : Annule et remplace la délibération n°09/89 modification constitutive de la régie de recettes pour la gestion du gîte d'étape communal

Monsieur le Maire explique que le nouveau gîte communal est maintenant voué à ouvrir toute l'année et que de ce fait qu'il convient de modifier la dernière délibération constitutive de la régie de recettes du gîte communal et de prendre l'arrêté correspondant. Le conseil approuve cette modification et autorise le maire à prendre cet arrêté.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025/82 : Autorisation pour la signature d'un bail - local GAILLARD - ostéopathe

· Local GAILLARD : Cabinet ostéopathie

Location du local 150€/mois plus les charges, 30% la première année pour une activité nouvelle sur la commune, puis 50% la 2ème, puis 75% la 3ème, 4ième année à taux plein.

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025/83 : Demandes d'acquisitions suite à démolition parcelle 209C202 Alirol - Vergonzac

Proposition de prix pour les 3 personnes intéressées à 100€ /m² pour l'acquisition de parcelles plus les frais de bornage.

M. GARCIA : environ 25 m²

Mme MEZARD : environ 24 m²

M. RUAT J-Luc : environ 50 m²

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025/84 : Validation de l'Avant Projet Sommaire - Réhabilitation de l'immeuble PECHAUD

La proposition de réhabilitation de ce bâtiment se présente comme suit :

Logement de l'exploitant : T4 ou T5 : 172 m² sur 2 étages

Logement « Foyer » : T2 : 42 m²

T2 : 38 m²

Le conseil municipal après présentation de ce projet a validé l'Avant Projet Sommaire ainsi que le choix d'équipe de main d'œuvre avec ses-co-traitants pour un montant HT de 32460.96€

Architecte : 19 399.96 € HT

BMV : 4 661 € HT

AVP Thermique : 8 400 € HT

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025/85 :Avenant n°1 - Lot 4 "Couverture-Bardage" - Marché 2024-03 Travaux de construction d'un centre technique municipal**Délibération n° 2025/86 :Avenant n°1 - Lot 5 "Menuiseries extérieures" - Marché 2024-03 Travaux de construction d'un centre technique municipal**

Lot N°4 couverture bardage : châssis de désenfumage (choix de la Maitrise d'œuvre pour le confort de l'atelier et la santé des employés) pour un montant de 8965 € HT

Lot N°5 menuiseries extérieures : porte de service supplémentaire dans le garage, ouverture extérieure, bouton moleté pour un montant de 4530.00 € et moins-value pour la suppression d'un châssis avec VR d'un montant de 884.10 € soit un avenant positif de + 3645.90 €

adoptées à l'unanimité

Délibération n° 2025/87 : Autorisation pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du centre technique municipal

Demande de raccord photovoltaïque pour la pose de panneaux sur la toiture du centre technique municipale situé 7 rue du Pré Neuf pour une puissance de 89Kwa.

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025/88 : Participation des communes aux frais de scolarité

Pour l'année 2024/2025 le total des frais de fonctionnement pour 57 enfants scolarisés s'élève à 63 696 €

Baisse conséquente sur le chauffage suite au changement de chaudière (-65%) et sur l'électricité (-5%)

Le coût par élève pour l'année 2024/2025 est donc de 1117 € soit 3 351 € pour Ste EUGENIE et 2234 € pour ST ARCONS

*adoptée à
l'unanimité*

Délibération n° 2025/89 : Subventions pour des animations ponctuelles

• M ton Marché : subvention ponctuelle et exceptionnelle de 500€ pour une manifestation commerçante via la COM-COM des Rives du Haut Allier.

• Un Ecran des Etoiles : subvention de 500€ pour une manifestation estivale en soirée au mois de juillet 2026 des animations seront prévues autour de cette soirée.

*adoptée à
l'unanimité*

Délibération n° 2025/90 : Versement d'une subvention au titre du dispositif d'aides au ravalement des façades

Le Conseil approuve le versement d'une subvention à Mme KIMMERLIN d'un montant de 30% sur les dépenses éligibles par la commune au titre du dispositif d'aide au ravalement des façades soit 1050 € et autorise le maire à signer une convention pour l'année 2026 avec la communauté de communes des Rives du Haut-Allier pour la partie aide intercommunale.

*adoptée à
l'unanimité*